

STRATÉGIE DE MUTUALISATION AU SEIN DE REAMOOC

WP3



SOMMAIRE

Introduction	3
1. Fondements de la mutualisation	4
2. Principes, règles et critères de mutualisation	5
2.1. Principes.....	5
2.2. Règles et critères.....	5
3. Objets de mutualisation.....	6
4. Stratégies de mutualisation.....	7
5. Dispositifs de mutualisation	8
5.1 Dispositif technologique	8
5.2 Dispositif organisationnel et administratif.....	8
6. Financement de la mutualisation	8

INTRODUCTION

La mutualisation est devenue une pratique courante des entreprises ou des universités qui partagent des objectifs communs, des pratiques similaires et des résultats escomptés. Elle constitue une ligne directrice de REAMOOC qui, dès sa conception, déclare que

« **La création et la pérennité du consortium REAMOOC ne peut s'envisager que sous l'angle d'un réseau : le transfert de compétences, le partage de productions, l'appui sur les expertises complémentaires qui seront les clés de la réussite d'un tel projet nécessitent de former un consortium solide.** »

Il insiste sur le « développement d'une stratégie de mutualisation et de partage des productions et des résultats issus du réseau ».

La mutualisation présente certaines caractéristiques comme la coopération, la collaboration, la répartition claire des rôles de chaque partenaire, l'aboutissement à des choix durables.

Le présent document de stratégie dessine les contours de la mutualisation entre les établissements d'enseignement supérieur (EES) partenaires. A cet effet, il décline les principes, règlements et critères de mutualisation, les objets de la mutualisation, les dispositifs technologiques et organisationnels, les stratégies de mutualisation et le financement.

Il est élaboré de façon collaborative et consensuelle en ce sens que chaque institution a apporté ses inputs.

1. FONDEMENTS DE LA MUTUALISATION

La littérature présente plusieurs définitions de la mutualisation. Selon Caron et Fernaud (2006) cité par Jacques Fresnais, la mutualisation est

« **un partage de ressources et de moyens (techniques, financier, logistiques, etc.) dans une logique d'amélioration de la qualité et de réduction des coûts : économies d'échelle, gain de temps, apport de valeur ajoutée ...** »

Exploitant le rapport PIPRAME 2011, Fresnais propose une autre définition qui soutient que la mutualisation est une collaboration sur le long terme « ayant pour but de trouver un terrain d'entente, basé sur des valeurs et des intérêts communs, afin d'entreprendre des actions collectives et d'en partager les risques et les bénéfiques dans un objectif gagnant-gagnant ».

La mutualisation en milieu universitaire repose sur deux logiques à savoir l'économie d'échelle et l'intelligence collective. En effet, en visant la recherche de l'efficacité, Catherine Baude et coll soulignent que l'objectif de l'économie d'échelle « est de faire autant avec moins de ressources ou de faire plus avec autant de ressources ». L'autre pendant qui est l'intelligence collective désigne « la capacité d'une communauté à faire converger intelligence et connaissances pour avancer vers un but commun. Elle résulte de la qualité des interactions entre ses membres ».

REAMOOC s'inscrit dans cette deuxième logique en ce sens qu'elle vise une communauté de pratiques, mais apparaît aussi comme une aide aux universités qui agrègent la diversité des compétences et des expertises.

Plusieurs raisons constituent le soubassement de la mutualisation entre universités, à savoir des raisons politiques, stratégiques, pédagogiques, de recherche et économiques.

Parmi les raisons politiques, on peut citer, entre autres :

- > une commune volonté d'amélioration des conditions de réussite des étudiants et de développement concerté de la recherche scientifique et pédagogique ;
- > le partage des innovations des universités pour améliorer les résultats des apprentissages des étudiants ;
- > une synergie commune de promotion du numérique éducatif au sein de nos universités ;
- > le partage des compétences des universités à accompagner le monde du travail.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET CRITÈRES DE MUTUALISATION

La littérature présente plusieurs définitions de la mutualisation. Selon Caron et Fernaud (2006) cité par Jacques Fresnais, la mutualisation est

2.1. Principes

Il s'agit de règles de conduite acceptées par les partenaires et indépendantes des circonstances.

Ci-dessous est présentée la liste des principes identifiés :

- > pérennisation : le Réseau mis en place est appelé à poursuivre dans la durée et à diversifier les actions du projet en cours. Toutes les bonnes pratiques, les résultats tangibles, les politiques intégratrices seront orientés vers une dynamique de pérennisation. Le document de projet stipule que « Le projet vise à dépasser la "simple production" de ressources pour fournir des solutions pérennes et transférables, tant en termes de renforcement des capacités qu'en termes de production de solution durable » ;
- > accès gratuit aux ressources mutualisées : toutes les ressources mises sur la plateforme seront utilisables par tous les partenaires. Les conditions d'exploitation (creative common, droits réservés) seront définis dans le cadre d'une réunion du réseau ;
- > traitement équitable des partenaires ;
- > simplification des mécanismes de partage ;
- > respect des normes scientifiques et pédagogiques des contenus avant mutualisation ;
- > promotion des actions collectives ;
- > transparence ;
- > gagnant-gagnant.

2.2. Règles et critères

Des règles de fonctionnement consensuelles et respectées par toutes les parties prenantes participent de la pérennisation des domaines de mutualisation. En conséquence, il a semblé utile de les identifier, de les décrire et de décliner les conditions de leur mise en œuvre.

Elles porteront sur :

- > la rédaction d'un guide d'assurance qualité applicable aux ressources à mutualiser ;
- > l'exploitabilité des ressources ;
- > l'outil de gestion des ressources.

3. OBJETS DE MUTUALISATION

Une grande panoplie de domaines de mutualisation existe. Tout dépend de l'engagement des partenaires. Peuvent faire l'objet de mutualisation dans le cadre de REAMOOC :

- > les ressources humaines (personnels enseignants et de recherche dans le cadre de la mobilité) ;
- > les MOOC réalisés dans le cadre du projet ;
- > les contributions lors de conférences ou de colloque par les membres du Réseau ;
- > les résultats de projets de recherche collaboratifs des membres du Réseau ;
- > les comptes rendus de réunion des instances régulières du Réseau ;
- > les guides et autres documents produits dans le cadre du Réseau ;
- > les instruments de collaboration et de coopération générés dans le cadre du projet ou hors projet ;
- > des ressources numériques : logiciels de gestion ;
- > des formations à caractère national ou international initiées par le Réseau ;
- > la valorisation de l'expertise ;
- > la capitalisation des savoirs ;
- > des achats à l'échelle du pays : réduction des coûts d'acquisition, d'exploitation.

4. STRATÉGIES DE MUTUALISATION

Les stratégies de mutualisation portent principalement sur la collaboration et la coopération. Cependant la forme sera tributaire de l'objet de la mutualisation (formation ; projet de recherche, partage de ressources,...), du mode d'intervention (en présentiel, à distance)...

OBJET DE MUTUALISATION	STRATÉGIE
Les ressources humaines	Mobilité inter-universitaire
Les MOOC réalisés dans le cadre du projet	En libre accès, et en inscription libre
Les contributions lors de conférences ou de colloque par les membres du Réseau	Le bureau du Réseau collectera les contributions des partenaires pour les diffuser dans le site
Les résultats de projets de recherche collaboratifs des membres du Réseau	En libre accès sur le drive du réseau, partagé par l'ensemble des partenaires du réseau
Les comptes-rendus de réunion des instances régulières du Réseau	En libre accès sur le drive du réseau, partagé par l'ensemble des partenaires du réseau
Les guides et autres documents produits dans le cadre du Réseau	En libre accès sur le drive du réseau, partagé par l'ensemble des partenaires du réseau
Les instruments de collaboration et de coopération générés dans le cadre du projet ou hors projet	Mise à disposition pour les membres du Réseau
Des ressources numériques : logiciels de gestion	Partage
Des formations à caractère national ou international initiées par le Réseau	Sollicitation de l'expertise du Réseau et de l'expertise hors Réseau
La valorisation de l'expertise	Déploiement de l'expertise hors consortium
La capitalisation des savoirs	Rencontres présentiels ou virtuelles de capitalisation et de validation des savoirs produits
Des achats à l'échelle du pays : réduction des coûts d'acquisition, d'exploitation	Recueil d'information et politique de rationalisation

5. DISPOSITIFS DE MUTUALISATION

5.1 Dispositif technologique

Mise en place d'une plateforme commune à tous les membres. Cela permet de réduire les coûts de gestion, d'administration, de maintenance.

La plateforme contiendra, entre autres, un espace de dépôt commun et un espace individuel pour les membres.

5.2 Dispositif organisationnel et administratif

La plateforme sera gérée par un administrateur. Des droits élargis seront accordés aux membres du Réseau et des droits restreints aux visiteurs.

6. FINANCEMENT DE LA MUTUALISATION

Le financement de la mutualisation sera assuré par les contributions des partenaires ou par des subventions. La mise en œuvre d'une action qui demande un financement devra faire l'objet d'une demande de prise en charge.